

## Cahier des charges des épreuves de Ligue 2019

Sont concernées les épreuves de Ligue par équipe (promotions et divisions de Ligue dans les différentes catégories), les qualifications et la finale régionales jeunes

### 1- Club

Le club organisateur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre affilié à la **ffgolf**
- Etre informatisé avec le logiciel fédéral RMS club
- Respecter les normes quant à la préparation du terrain, tontes, bunkers, piquetage (voir chapitre 9 annexe D du document *Recommandations et Conseils pour la gestion d'une Compétition* disponible en téléchargement sur le site de la ffgolf).

Il doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Tout club vainqueur d'une épreuve de **Ligue** par équipes ou accédant à une division supérieure, s'engage à recevoir sur son terrain une épreuve de **Ligue** l'année suivante. Si, pour des raisons exceptionnelles qui seront appréciées par la commission sportive de **Ligue**, un club ne pouvait remplir cette obligation, il doit s'engager à le faire l'année suivante.

### 2- Joueur

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre licenciés de la **ffgolf** ou d'une fédération étrangère reconnue.
- Etre à jour de ses frais d'inscriptions à toutes les compétitions antérieures
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

### 3- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur,
- 1 représentant de la **Ligue** (qui peut être un des arbitres)
- 1 représentant du corps arbitral.

Le comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

### 4- Corps arbitral

La **Ligue** met à disposition du comité de l'épreuve, au moins deux arbitres.

### 5- Organisation sportive

**Heures d'ouverture** : Vestiaires – practice - proshop - bar avec petit déjeuner: 1 heure avant le 1<sup>er</sup> départ.

**Voitures** : Le club doit obligatoirement mettre à disposition du comité de l'épreuve et des arbitres deux voitures minimum.

**Chariots** : un minimum de 50 chariots doit être disponible.

**Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu :** Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, **trois cornes de brume** pour ce type de signaux.

**Starter :** Le club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

**Journée d'entraînement :** Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

**Tableau officiel :** Mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 x 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

**Départs membres ou green-fees :** Aucun départ avant le 1<sup>er</sup> départ de l'épreuve. Les départs sont possibles ¾ d'heure après le dernier départ de la compétition, mais uniquement en partie de 3 ou 4 joueurs.

**Préparation du terrain :** Le comité de l'épreuve est responsable de la préparation du terrain : piquetage, marquage, règles locales, position des drapeaux, marques de départ, tableau d'affichage. Le matériel nécessaire, bombes de peinture conformes aux préconisations de la **Ligue** pour permettre l'utilisation des cannes de marquage, ... sera fourni par la **Ligue**.

**Recording :** Une salle et une personne du club doivent être mis à disposition pour gérer le recording.

**Résultats :** Le Comité de l'épreuve communiquera chaque soir, les résultats détaillés :

- En priorité à la **Ligue** : [gerard.pommereau@liguegolfoccitanie.fr](mailto:gerard.pommereau@liguegolfoccitanie.fr) ; [sportif@liguegolfoccitanie.fr](mailto:sportif@liguegolfoccitanie.fr)

**Le fichier Excel de gestion de la compétition doit être complet car il sera mis en accès direct sur le site Internet de la FFGolf.**

- puis en suivant aux clubs concernés par l'épreuve.

**Restauration :** Prévoir le personnel nécessaire pour assurer une restauration rapide, avec priorité aux compétiteurs.

## 6- Organisation financière

**Participation du club :** Terrain, voitures, locaux, informatique, starters, recorders et commissaires sont mis gracieusement à la disposition de la **Ligue** pour la durée de la compétition.

**Participation de la **Ligue** :** Les clubs organisateurs recevront une quote-part sur les droits d'engagement, pour les épreuves par équipes et individuelles gérées par la Ligue, d'un montant forfaitaire par journée de compétition de **730 €** (conforme au cahier des charges des épreuves nationales).

Les déplacements des arbitres, leur hébergement et leurs repas sont pris en charge par la **Ligue**.

## 7- Forfait

Tout forfait doit être notifié au moins 48 heures avant le début de l'épreuve, le non-respect de cette règle peut entraîner l'exclusion de l'épreuve pour l'année suivante. Les droits d'engagement du club déclarant forfait après la date limite d'inscription des joueurs (7 jours pleins avant le début de l'épreuve) restent acquis à la **Ligue**.